

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2018 à 20h30

Réunion publique à la Mairie. Convocation en date du 13 mars 2018.

Président de séance	M. Bernard DUMONT
Secrétaire de séance	Mme Lucie GUERGEN
Membres présents	M. Pierre-Alain BEVALOT M. Philippe ROBIN M. Bernard DUMONT M. Mathieu RUGGERI Mme Lucie GUERGEN Mme Joëlle SANCEY Mme Françoise LEJEUNE M. Laurent SAUVIN M. Joël POUSSIERE
Membres représentés	M. Michel FAHY donne procuration à Mme Françoise LEJEUNE
Membres absents	/

Ordre du jour :

1. Examen et vote des comptes administratifs 2017 (budget principal, budgets annexes eau et assainissement)
2. Approbation des comptes de gestion 2017 (budget principal, budgets annexes eau et assainissement)
3. Affectation des résultats 2017 (budget principal, budgets annexes eau et assainissement)
4. Examen et vote des budgets primitifs 2018 (budget principal, budgets annexes eau et assainissement)
5. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
6. Renouvellement de la convention d'adhésion au service social avec le Centre de Gestion 70.

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

7. Demande de subvention pour le programme de travaux de voirie 2018-2019
8. Questions et informations diverses

1. Examen et vote des comptes administratifs 2017 (budget principal, budgets annexes eau et assainissement)

1.1. Compte administratif budget principal 2017

En l'absence du Maire qui ne doit participer au vote et qui s'est retiré de la salle du conseil, le conseil municipal, après examen des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2017, approuve le compte administratif 2017 (budget principal) qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes : 152 200,37€	Recettes : 46 468,08€
Dépenses : 95 709,63€	Dépenses : 31 347,95€
Excédent de fonctionnement 2017 : 56 490,74€ Excédents de fonctionnement antérieurs : 111 868,17 € À reporter au budget prévisionnel 2018 : 168 358,91 €	Excédent d'investissement 2017 : 15 120,13€ Déficit antérieur reporté : 36 317,47€ À reporter au budget prévisionnel 2018 : Moins 21 197,34€
Résultat cumulé de clôture : + 147 161,57 €	

Adopté à l'**UNANIMITE**

1.2. Compte administratif 2017 budget eau :

EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes : 37 670,84 €	Recettes : 9 087,00 €
Dépenses : 25 284,37 €	Dépenses : 117 459,46 €
Excédent d'exploitation 2017 : 12 386,47€ Excédents antérieurs reportés : 41 262,09 € À reporter au budget prévisionnel 2018 : 53 648,56 €	Déficit d'investissement 2017 : 108 372,46€ Excédents antérieurs reportés : 184 232,81 € À reporter au budget prévisionnel 2018 : 75 860,35 €
Résultat cumulé de clôture : + 129 508,91 €	

Adopté à l'UNANIMITE

1.3. Compte administratif 2017 budget assainissement :

EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes : 16 590,64 €	Recettes : 5 825,00 €
Dépenses : 10 242,59 €	Dépenses : 3 140,47 €
Excédent d'exploitation 2017 : 6 348,05 € Excédents antérieurs reportés : 42 783,65 € À reporter au budget prévisionnel 2018 : 49 131,70 €	Excédent d'investissement 2017 : 2 684,53€ Excédents antérieurs reportés : 68 744,88 € À reporter au budget prévisionnel 2018 : 71 429,41 €
Résultat cumulé de clôture : + 120 561,11 €	

Adopté à l'UNANIMITE

2. Approbation des comptes de gestion 2017 (budget principal, budgets annexes eau et assainissement)

Le Conseil Municipal constate que les comptes administratifs 2017 de la commune et des budgets annexes Eau et Assainissement sont conformes au compte de gestion 2017 établi par le Trésor Public.

Adopté à l'UNANIMITE

3. Affectation des résultats 2017 (budget principal, budgets annexes eau et assainissement)

3.1. Compte administratif budget communal

Compte tenu du déficit d'investissement 2017 de **21 197,34 €** et de l'excédent de fonctionnement 2017 de **168 358,91 €**, il convient d'affecter un crédit de 21 197,34 € au cpte 1068 (recettes d'investissement) sur le budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires, à savoir 21 197,34 € au cpte 1068 (recettes d'investissement) afin d'absorber le déficit d'investissement 2017.

Le solde soit **147 161,57 €** (168 358,91 € - 21 197,34 €) sera repris au compte 002 (recettes de fonctionnement) du budget primitif 2018.

Adopté à l'UNANIMITE

3.2. Compte administratif budget eau

Le Conseil Municipal décide d'affecter **53 648,56 €** au compte 002 (recettes de fonctionnement) et **75 860,35 €** au compte 001 (recettes d'investissement).

Adopté à l'UNANIMITE

3.3. Compte administratif budget assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter **49 131,70 €** au compte 002 (recettes de fonctionnement) et **71 429,41 €** au compte 001 (recettes d'investissement).

Adopté à l'UNANIMITE

4. Examen et vote des budgets primitifs 2018 (budget principal, budgets annexes eau et assainissement)

4.1. Budget principal

Le Conseil Municipal approuve le budget communal primitif en équilibre pour le fonctionnement, avec des dépenses et des recettes d'un montant de **311 084,91€** (dont un excédent reporté 2017 de **168 358,91 €**) et en équilibre pour l'investissement, avec des dépenses et des recettes d'un montant de **216 892,25 €** (dont un déficit reporté 2017 de **21 197,34 €**).

Adopté à l'**UNANIMITE**

4.2. Budget eau

Le Conseil Municipal vote le budget de l'eau en suréquilibre pour le fonctionnement, avec des dépenses d'un montant de **85 110,00 €** et des recettes d'un montant de **88 648,56 €** (dont un excédent reporté 2017 de **53 648,56 €**) et en équilibre pour l'investissement, avec des dépenses et des recettes d'un montant de **247 800,35 €** (dont un excédent reporté 2017 de **75 860,35 €**).

Adopté à l'**UNANIMITE**

4.3. Budget assainissement

Le Conseil Municipal vote le budget de l'assainissement en suréquilibre pour le fonctionnement, avec des dépenses d'un montant de **18 950,00 €** et des recettes d'un montant de **65 481,70 €** (dont un excédent reporté 2017 de **49 131,70 €**) et en équilibre pour l'investissement, avec des dépenses et des recettes d'un montant de **77429,41 €** (dont un excédent reporté 2017 de **71 429,41 €**).

Adopté à l'**UNANIMITE**

5. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Suite à l'avancement de M. BERILLE, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps non complet à hauteur de 10 heures hebdomadaires.

Adopté à l'**UNANIMITE**

6. Renouvellement de la convention d'adhésion au service social 2018 avec le Centre de Gestion 70.

Il est nécessaire de renouveler la convention avec le service social du Centre de Gestion de Haute-Saône. Ce service est destiné à accompagner les agents sur les problèmes de santé, de handicap, de logement, les difficultés financières, familiales ou encore les conduites addictives car ces problématiques peuvent avoir un impact sur la vie professionnelle : absentéisme, désengagement professionnel, baisse de la qualité du travail, développement de risques psychosociaux...

1 CONTRE et 9 POUR

7. Demande de subvention pour le programme de travaux de voirie 2018-2019

Le département subventionne les travaux de voirie à hauteur de 30% sur 2 ans (dans la limite de 14 000€ de dépenses). Pour obtenir une subvention, il est nécessaire de transmettre la liste précise des travaux envisagés. Une demande de subvention sera donc effectuée pour les travaux de voirie pour les années 2018-2019.

Adopté à l'**UNANIMITE**

8. Questions et informations diverses

8.1. Arrêté préfectoral : piégeage de corbeaux et corbeilles noires

Un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser le piégeage de corbeaux et de corbeilles noires (par les piégeurs autorisés), jusqu'au 31 juillet 2018. Les pièges doivent être relevés tous les jours pour libérer les autres oiseaux piégés par erreur.

8.2. Conseil d'École

Philippe ROBIN a assisté à la réunion parents d'élèves de l'école de Pin. L'école a connu une panne de chauffage durant 3 jours. La CCVM a répondu que l'école étant alimentée par la chaufferie de la commune de Pin, que c'était à la commune qu'il fallait s'adresser. L'installation d'une pompe à chaleur est prévue dans le projet de fusion avec l'école d'Emagny.

Un climat de tension est palpable entre l'école et la CCVM.

8.3. État d'avancement du dossier de restauration de l'église

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que malgré ses nombreuses relances par différents modes de communication, il n'a toujours pas de nouvelles de M. RONDOT, le maître d'œuvre en charge du dossier de l'Église.

La Fondation du Patrimoine, qui instruit les dossiers de demande de subvention de la région, nous informe que le Conseil Régional a retenu notre demande de subvention.

M. Le Maire va lancer la consultation pour le coordonnateur sécurité et la consultation pour la réalisation des travaux, après avoir vu M. RONDOT pour la suite de l'opération.

En ce qui concerne le financement des travaux, M. Le Maire distribue aux membres du Conseil Municipal une prospective financière à l'horizon 2022 présentant 3 simulations : un financement sans emprunt, un financement avec un emprunt de 50 000€ et un financement avec un emprunt de 100 000€. Cette prospective sera débattue lors de la prochaine réunion du conseil.

8.4. Locaux bibliothèque et travaux manuels

Les bénévoles de la bibliothèque ne veulent pas investir le logement de l'École. Un rendez-vous doit être pris avec la médiathèque de Vesoul pour une visite des locaux pour avoir son avis.

8.5. Four à pain

M. RUGGERI souhaite finaliser les travaux de la cheminée du four à pain communal, un appel à volontaires sera réalisé.

8.6. Égouts rue du Creux au Cerf

Une canalisation inconnue a été retrouvée rue du Creux au Cerf. Le diamètre et la profondeur sont suffisants pour qu'elle soit utilisée. Elle sera reprise par la commune, d'autant qu'elle se situe sur le domaine public.

8.7. Épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot

M. PIVARD est allé à la réunion annuelle concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot. Beaumotte-les-pin est la seule commune ayant fait remonter des dysfonctionnements concernant le plan d'épandage de 2017.

8.8. Participation citoyenne

La Mairie fait un nouvel appel à volontaire pour dispositif « Participation Citoyenne » organisé par la gendarmerie. Pour rappel, ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants de la commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement en collaboration avec la gendarmerie. Une dizaine de volontaires est nécessaire (minimum 1 par quartier). Une réunion sera organisée en mairie de Pin le samedi 28 avril 2018 de 10h30 à 11h30 avec l'adjudant MARGAINE, pour former les volontaires.

**Les volontaires sont amenés à se faire connaître à la Mairie
très rapidement**

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance.